

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. ZONE D'ETUDE

Compte tenu des zones à relier, les limites Nord et Sud de la zone d'étude sont bien évidemment constituées respectivement par les lignes à 2 circuits 400 000 volts Menuel-Rougemontier et Domloup-Les Quintes. Il n'est en effet pas possible d'exclure a priori un jumelage du nouvel ouvrage avec les lignes existantes (principe de regroupement des infrastructures posé par l'accord « réseaux électriques et environnement »).

Les limites à l'Est et à l'Ouest, moins évidentes, demandent une analyse plus approfondie.

■ LIMITE OUEST

Cette limite est concernée par l'éventualité d'un couloir à l'Ouest de Saint-Lô et s'orientant donc dès son origine vers le Sud.

La zone au Nord de Périers où le nouvel ouvrage doit trouver son origine (secteur où les tracés des lignes 400 000 volts existantes divergent) fait partie du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Il s'agit donc d'un territoire sensible et il faut donc envisager toutes les possibilités et n'en écarter aucune a priori.

A partir du Nord de Périers et vis-à-vis du territoire du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, deux options sont envisageables :

- la première consiste, en longeant la ligne existante Menuel-Domloup, à passer à l'Est de Périers en traversant le Parc Naturel ;
- la seconde réside dans un passage à l'Ouest de Périers permettant de sortir plus rapidement du périmètre du Parc Naturel Régional.

Cette seconde option ne pouvant être exclue a priori, nous proposons une zone d'étude qui :

- s'appuie sur les villages de la Feuillie et de la Ronde-Haye,
- évite l'agglomération de Coutances,
- rejoint le tracé de la ligne 400 000 volts existante dans le secteur de Notre-Dame de-Cenilly.

Projet Cotentin Maine

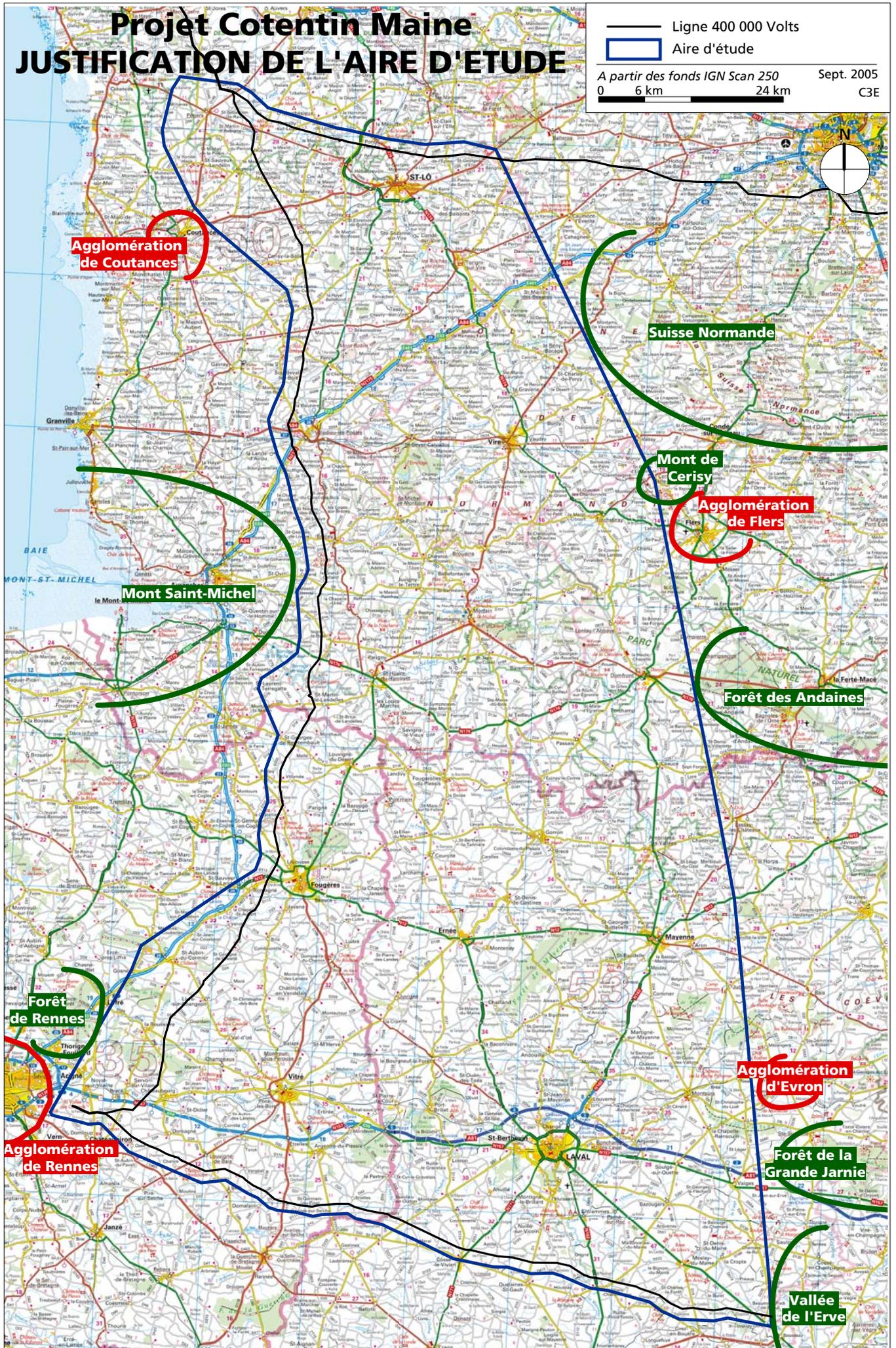
JUSTIFICATION DE L'AIRE D'ETUDE

— Ligne 400 000 Volts

▭ Aire d'étude

A partir des fonds IGN Scan 250
0 6 km 24 km

Sept. 2005
C3E



Elle s'appuie ensuite sur le tracé de cette ligne qui, plus au Sud, permet un passage à une distance suffisante du Mont Saint-Michel et de sa baie. En effet, un positionnement plus à l'Ouest de la limite de la zone d'étude entre Notre-Dame-de-Cenilly et le Mont Saint-Michel conduirait à allonger le tracé de l'ouvrage sans pour autant traverser des zones moins sensibles. Un périmètre de l'ordre de 20 km a été pris autour du Mont-Saint-Michel pour éviter les incidences visuelles sur ce site exceptionnel.

A l'Ouest de Fougères, le tracé actuel s'approche de l'autoroute A84 qui va en direction de Rennes. Un jumelage de la nouvelle ligne avec cette autoroute ne peut être écarté a priori. La zone d'étude proposée se positionne donc à l'Ouest de cette infrastructure jusqu'aux abords de l'agglomération de Rennes. La zone d'étude proposée exclue les secteurs particulièrement sensibles constitués par la forêt de Rennes et, en continuité spatiale, l'agglomération de Liffré.

■ LIMITE EST

Au Nord, l'analyse de la limite Est de la zone d'étude repose sur le fait que l'on envisage ou non un contournement de Saint-Lô par l'Est. Compte tenu des sensibilités liées à l'habitat diffus dans tout ce secteur, on ne peut exclure une telle option a priori, et se limiter à la recherche d'une bande à l'Ouest de Saint-Lô. Pour être pertinente, une telle option doit s'écarter suffisamment vers l'Est de Saint-Lô.

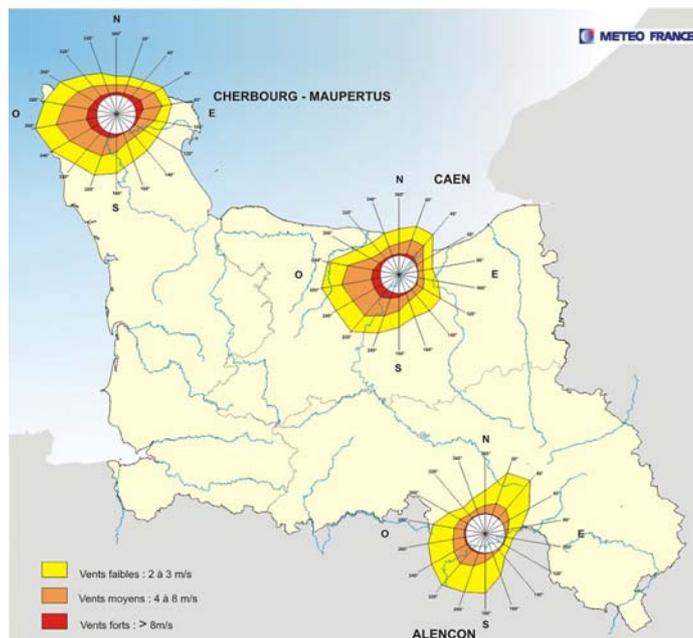
Dans le secteur Est du territoire concerné par le projet, les principaux enjeux d'environnement sont :

- la Suisse Normande à l'Est de Condé-sur-Noireau avec ses boisements, son relief montueux et son réseau hydrographique ;
- le Parc Naturel Régional Normandie-Maine, et notamment les zones boisées (forêt domaniale des Andaines à l'Est de Domfront).

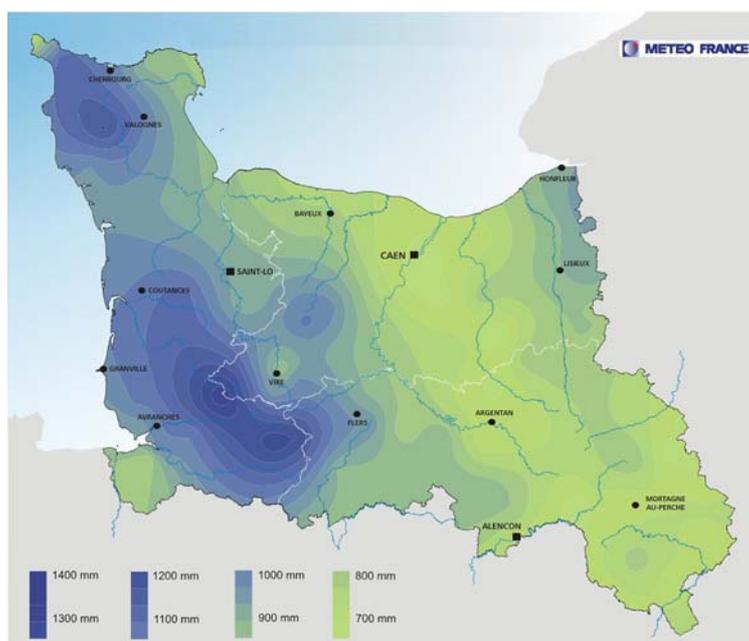
Le Parc Naturel Régional Normandie-Maine s'étend vers l'Ouest jusqu'à Mortain. Positionner la zone d'étude à ce niveau reviendrait à enlever de fait une partie de l'intérêt d'un passage à l'Est de Saint-Lô (nécessité de revenir vers l'Ouest en allongeant le parcours dans des zones où le bâti diffus est présent partout) et à exclure a priori un passage de l'ouvrage dans les secteurs moins densément bâtis à l'Est de Mortain.

L'analyse des caractéristiques environnementales du territoire montre qu'il existe, à l'Est, un ensemble de secteurs sensibles au passage d'une ligne THT : l'agglomération de Flers et le Mont de Cerisy ainsi que la forêt domaniale des Andaines et, au-delà les Alpes Mancelles. Ces secteurs, situés globalement dans le prolongement vers le Sud de la Suisse Normande, constituent des limites naturelles vers l'Est pour la zone d'étude.

Plus au Sud, la zone d'étude proposée rejoint la limite départementale Mayenne-Sarthe en évitant Evron, Sainte-Suzanne, la vallée de l'Erve et la forêt de la Grande Charnie.



Rose des vents de Cherbourg et d'Alençon



Pluviométrie en Basse-Normandie